

CONFERENCE MONDIALE DU CICOPA  
OSLO, 5 SEPTEMBRE 2003

Cher(e)s Ami(e)s Coopératrices et Coopérateurs,

En acceptant, de façon bien imprudente, d'intervenir ce matin pour nous interroger ensemble sur ce qu'est la Coopération de production ou de travail, et pour tenter de clarifier le concept de "travail associé", voire d'en tracer quelques perspectives, je n'avais pas mesuré, loin s'en faut, l'ampleur de la tâche.

Je me suis donc senti pris d'un certain vertige devant la page blanche et surtout devant l'extraordinaire amplitude du champ d'analyse qui s'ouvrait devant moi. Devais-je balayer, même de façon superficielle, tous les éléments constitutifs, les origines et les perspectives du concept de Coopération de Production et de coopératives dont, vous le savez, la recommandation n° 193 de l'OIT a souligné l'intérêt comme outil du développement, puisque, précise le texte "elles promeuvent la plus complète participation au développement économique et social de toute la population".

Devais-je évoquer la diversité des situations propres à chaque expérience historique, à chaque contexte politico-social national ?

Bref devais-je présenter un travail académique approfondi et exhaustif de la Coopération de travail dans le monde et de ses ambitions et perspectives.

La réponse m'apparut bien vite, dans sa brutalité et sa simplicité ; je n'en avais ni les moyens en termes de compétences personnelles, ni surtout le temps de préparation

et de présentation devant vous puisque je dispose d'une petite demi-heure d'exposé.

Et puis, fort heureusement, les organisateurs ont eu la sagesse et l'intelligence de considérer que la présentation, sous forme d'études de cas sélectionnées dans 10 régions du monde, des expériences et conditions de développement des coopératives de travail, serait beaucoup plus dynamique et productive qu'un long et peu vivant exposé didactique et théorique.

Ma tâche s'en trouve grandement facilitée.

Et mon propos introductif se bornera donc à situer ici quelques points de repères, non exhaustifs et en grande partie historiques, sur les conditions du développement des coopératives de travail à partir, et je pense que vous le comprendrez, compte tenu de mon origine nationale, du cas de la France.

La sagesse populaire en France prétend "qu'un peuple qui n'a pas d'histoire, n'a pas non plus d'avenir".

Si ceci est vrai alors la Coopération de production et de travail dispose de larges perspectives car son parcours historique dans de nombreux pays et en particulier en Europe ne manque ni de sens ni de signification, et moins encore d'engagement humain

Bien sûr les lectures a posteriori de ces grandes tendances de l'histoire comportent toujours des interprétations et des schématisations artificielles, voire arbitraires. Mais je me

propose quand même de courir ce risque devant vous, en reprenant ici, à grands traits et à pas de géants les analyses de mon prédécesseur et néanmoins ami, François Espagne, sur l'histoire de la Coopération ouvrière française.

Faute de pouvoir reprendre l'exposé complet, que je tiens à la disposition des coopérateurs intéressés, je citerai ici littéralement le résumé qu'en fait son auteur :

" ... L'histoire de la Coopération ouvrière française peut être découpée en trois grandes étapes, aux caractéristiques assez contrastées même si dans chacune d'elles persistent des constantes, ou se combinent et se succèdent des évolutions disparates, qui rendent artificiel ce découpage.

1. D'abord un demi siècle ou le temps d'une grande espérance (1830-1880), la Coopération comme projet collectif d'une et pour une classe ouvrière (tout juste émergente) encore hétérogène, mais soumise à une identique condition de servitude et exclusion (c'est l'époque de la Coopération de travail comme moyen de l'abolition du salariat). Ce projet est validé ou soutenu par pratiquement toutes les doctrines socialistes, mais il se heurte à l'hostilité quelquefois meurtrière des Pouvoirs publics (avec notamment la répression de la Commune de Paris en 1871). Il est imprécis dans sa formulation technique, mais il mobilise de grandes espérances inscrites dans une grande diversité d'expériences.

2. Puis un siècle (1880-1980) le temps de l'essor industriel et de la lutte des classes ; une classe ouvrière devenue homogène, pour qui le salariat devient un véritable statut protecteur et facteur d'inclusion sociale, mais dont les organisations fédératives (syndicats ouvriers) n'adhèrent plus

au modèle coopératif. Celui-ci, en revanche, reçoit le soutien des Pouvoirs publics. Inscrit progressivement dans un droit qui l'identifie, il est désormais moins un projet (d'émancipation) pour la classe ouvrière qu'un recours pour des travailleurs.

3. Aujourd'hui, une Coopération de production qui n'est plus soutenue par les Pouvoirs publics, devenus non pas hostiles mais indifférents, - mais qui n'est pas pour autant récupérée par une classe ouvrière redevenue hétérogène et de laquelle se détache un nouveau prolétariat de l'exclusion ou de la désaffiliation (en très grande partie liées au chômage de masse). Le système coopératif est désormais livré à lui-même, comme il est menacé de banalisation. Il est - dans la fidélité à ses valeurs et principes - à la recherche d'une actualisation de son projet"...

Les amateurs de l'histoire, parmi vous, me pardonneront, je l'espère, le caractère quelque peu sommaire de ce résumé de plus d'un siècle et demi de parcours coopératif (je devrais dire d'aventure coopérative).

Par ailleurs, je ne prétend nullement que l'histoire de la Coopération de production en France, porte en elle-même une valeur si exemplaire et universelle qu'elle éclairerait à elle seule les perspectives d'évolution de la Coopération de travail au XXIème siècle et dans le monde entier.

Cette présentation très schématisée illustre simplement, à mon sens, un certain nombre de conditions sociologiques et politiques nécessaires, sinon suffisantes, pour asseoir ou consolider les bases de ce que la résolution 193 du BIT considère comme l'un des piliers du développement économique et social national et international.

Nous sommes donc à la recherche d'une actualisation du projet coopératif à l'échelle mondiale.

La conclusion de François Espagne précise que cette actualisation doit se faire, en premier lieu, dans la fidélité aux valeurs et principes qui ont vu la naissance du projet coopératif.

La première des conditions du développement des coopératives de travail dans le monde serait alors de se donner le temps et les moyens de revisiter le cadre de référence commun de nos organisations coopératives, de se fixer des règles de fonctionnement communes, ou du moins de valider ensemble un certain nombre de "bonnes pratiques" qui constituent le fondement d'une identité lisible, visible et distinctive au niveau de nos partenaires externes.

Un travail considérable a déjà été entrepris depuis le Congrès de l'ACI en 1995. Mais il demeure sans doute nécessaire pour les coopératives de travail associées, à travers le monde, de définir un corps de doctrine de base commun, et sans doute une démarche de convergence progressive sur des positions non encore harmonisées (par exemple sur la constitution d'un patrimoine commun, gage du fonctionnement et de la gouvernance démocratique ou sur la prise en compte au delà des intérêts directs des membres de fonctions sociales ou sociétales de la coopérative, etc ...).

De la même manière, il ne nous semble guère possible d'envisager un développement de la coopération de production sans se préoccuper et se fixer des objectifs ou résolutions sur les relations d'alliances stratégiques à l'intérieur même du Mouvement coopératif. Dans ce domaine les principes de fédéralisme et de fonctionnement en réseau (surtout à l'heure des nouvelles technologies de l'information) sont pratiquement des conditions de survie de nos organisations.

Enfin le développement du Mouvement coopératif de travail ne nous semble pas, et une fois encore l'histoire coopérative nous l'enseigne, pouvoir se produire efficacement ni durablement sans le tissage et le maillage serré de relations avec les Etats et les Collectivités publiques régionales ou locales. Trop longtemps sans doute les puissances publiques nationales ont eu des réactions d'inquiétudes face à des initiatives citoyennes communes ou des structures de développement intermédiaires entre l'Individu et l'Etat. A l'heure où l'idéologie dominante ultra libérale souhaite le rétrécissement de l'espace d'intervention publique, la négociation d'un secteur spécifique d'action économique en synergie, et pas en dépendance, avec la puissance publique, contribuerait sans aucun doute à réduire nombre de situations d'inégalité ou de fractures sociales. La reconnaissance d'une forme d'économie plurielle et de l'utilité du concept de "travail associé coopératif" me semble un objectif majeur pour chacun de nos Mouvements.

Bien entendu, s'il est indispensable de convaincre les détenteurs de la puissance publique du rôle de l'économie coopérative comme facteur de développement équilibré donc durable, il est non moins nécessaire de développer des relations partenariales transparentes et positives tant avec les représentants des organisations d'employeurs que de celles des organisations de travailleurs ou de salariés.

La meilleure illustration de cette double nécessité me semble constituée par le processus d'adoption de la recommandation 193 de l'OIT, pour lequel un travail de lobbying et d'information considérable a permis d'obtenir les conditions d'un consensus dont nous ne pouvons, me semble-t-il, que nous féliciter et nous réjouir.

Il nous est donc permis d'espérer que l'engagement de nos différents mouvements coopératifs nationaux dans le respect de ces conditions permettra, et c'est notre responsabilité commune, d'alimenter un mouvement de croissance significative du nombre et de l'influence des coopératives de travail dans le monde.

En outre, et je souhaiterais conclure mon exposé sur cette dernière partie; il me semble que d'autres forces sociales et économiques sont aujourd'hui à l'œuvre et qui peuvent constituer, si nous savons les saisir, des atouts supplémentaires aux opportunités de reconnaissance et de développement coopératif.

Je veux parler de la diffusion du concept du développement durable et de la Responsabilité sociale de l'Entreprise.

Point n'est besoin, ici, et le temps nous en manque, de reprendre en détail les conséquences économiques et sociales du processus de globalisation et de mondialisation engagé depuis plus d'une décennie, depuis la chute du mur de Berlin.

Si la libération des échanges économiques et de la circulation des capitaux ont contribué à stimuler globalement l'activité économique mondiale, il n'en demeure pas moins que la réduction des écarts de création et de répartition des richesses produites entre les pays du monde, ou entre les catégories sociales dans un même pays, est très loin de s'opérer de façon naturelle. Et moins encore, semble-t-il, par la main invisible du marché.

Ce n'est, à nouveau, pas ici le lieu d'entamer le débat sur le rôle de régulation nécessaire (ou pas) des Etats gendarmes ou des instances mondiales de régulation type OMC, FMI, Banque Mondiale, etc ...

Mais de façon progressive la nécessité de systèmes de régulation s'impose pour tenter de réduire les excès ou les emballements d'un fonctionnement de l'économie de marché de plus en plus erratique et générateurs de déséquilibres et de fractures sociales de plus en plus graves.

Une des voies de la recherche de régulation qui semble, aujourd'hui se développer dans de nombreux pays, et en particulier parmi les plus développés, serait une forme d'autorégulation des acteurs et en particulier des entreprises, avec la fixation d'objectifs stratégiques plus larges, plus élaborés et complexes que la seule recherche du profit maximum.

La prise en compte de finalités du développement économique intégrant des préoccupations sociales, environnementales, écologiques, semblent se préciser dans les préoccupations et orientations de politiques économiques et industrielles de pays de plus en plus nombreux.

Nous ne sommes, sans doute, là, qu'au début d'un phénomène de prise de conscience de l'interaction et de l'interdépendance entre les 3 sphères de l'activité humaine que sont le domaine économique, le domaine social ou des relations du travail, et la sphère environnementale et sociétale.

Dans cette émergence de nouveaux concepts de développement (développement durable, Responsabilité Sociale des Entreprises, développement raisonné, etc ...) la

coopération en général, et la coopération de travail associé en particulier ont un rôle et une responsabilité spécifiques à jouer.

Tout d'abord parce que le principe de double qualité du sociétariat nous a permis de développer une culture de régulation "d'intérêts multiples" (multi stake holders) dans la gouvernance de l'entreprise (intérêts du travail versus intérêts du capital). Certes il y a encore beaucoup d'efforts et de travail à fournir pour pérenniser et entretenir cette culture, en particulier en ne baissant pas la garde sur l'investissement premier dans la coopérative qu'est la formation économique et gestionnaire.

Ensuite parce que les valeurs et pratiques coopératives sont intrinsèquement portés vers la vision à long terme et la solidarité intergénérationnelle, fondement même du développement durable.

La transmission de l'outil de travail aux générations successives de travailleurs associés à travers la création progressive d'un patrimoine commun et l'accumulation des réserves impartageables est à cet égard constitutive d'une spécificité identitaire des coopératives et la marque de leur implication structurelle dans le long terme et le développement durable.

Enfin le mode de gestion démocratique et l'implication directe des travailleurs dans la gestion de l'entreprise commune sont sans doute le meilleur gage de la prise en compte et de l'amélioration constantes des conditions sociales et des relations du travail dans la coopérative de travailleurs associés.

De même l'implantation et l'implication fortement locales des coopératives de travailleurs, en font à la fois un moyen de renforcement et de maillage du tissu économique et de l'emploi local et en font un instrument de responsabilisation et de

préservation des conditions environnementales et écologiques des territoires.

Il est sans doute présomptueux et dangereux de spéculer sur l'impact réel qu'aura, dans les années à venir, cette sorte de nouvelle philosophie ou tentative d'adaptation du libéralisme et de l'économie de marché.

Il ne manque pourtant pas d'observateurs, et d'acteurs économiques qui plaident notamment pour que la "responsabilité sociale des entreprises" devienne un des leviers privilégiés d'une profonde transformation démocratique du système économique.

Souhaitons pour notre part que l'avenir leur donne raison, et comme le veut la tradition coopérative historique, explorons de façon pratique et pragmatique dans la fidélité à nos principes et valeurs, ces nouveaux champs de la gouvernance entrepreneuriale.

Nous demeurerons, ce faisant, dans notre vocation d'acteurs et d'agents de transformation sociale et sociétale.

Et nous ferons alors, peut-être, mentir l'adage coopératif qui veut que "la coopération a souvent le seul tort d'avoir raison trop tôt".

Je vous remercie de votre attention.

Jean GAUTIER

